

26 SEP. 1983
2729 /12.04

Monsieur NDANZABERA Faustin
Encadreur Sous-Régional de la
Jeunesse et des Sports
KABAYA - GISENYI

Compétitions d'athlétisme
du 27 au 30/8/1983.

Monsieur,

Lors des compétitions d'athlétisme organisées à Kigali du 27 au 30/8/1983, vous avez failli à votre mission d'encadrement des jeunes qui vous étaient confiés. Alors que votre présence à GACULIRO était de rigueur, vous vous êtes trouvé un logement ailleurs, laissant ainsi les athlètes à eux-mêmes. En outre, vous trainiez encore à Kigali deux jours après leur départ pour Gisenyi, ce qui suppose qu'ils ont regagné leur Préfecture sans vous. Vous devrez donc me justifier cette conduite, et cela dans les meilleurs délais, sans quoi vous perdrez vos frais de mission et subirez des sanctions conformément aux statuts des agents de l'administration centrale.

S.P.I à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture

GISENYI

- Monsieur le Directeur Général

des Sports et Loisirs

C/O MINISTRE DES SPORTS

KIGALI

- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture

KABAYA

- Monsieur l'Encadreur Régional de

la Jeunesse et des Sports

GISENYI

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Ministère des Sports

Ministre
pour approbation
21/9/83
Kigali, le

N° /12.04

Monsieur NSANZABERA Faustin
Encadreur Sous-Régional de la Jeunesse
et des Sports
KABAYA - GISENYI

Objet : Compétitions d'athlétisme
du 27 au 30/8/1983.

Monsieur,

Lors des compétitions d'athlétisme organisées à Kigali du 27 au 30/8/1983, vous avez failli à votre mission d'encadrement des jeunes qui vous étaient confiés. Alors que votre présence ^{à GACULIRO} ~~au réfectoire et au dortoir~~ était de rigueur, vous vous êtes trouvé un logement ailleurs, laissant ainsi les athlètes à eux-mêmes. En outre, vous trainiez encore à Kigali deux jours après leur départ pour Gisenyi, ce qui suppose qu'ils ont regagné leur Préfecture sans vous. Vous devrez donc me justifier cette conduite, et cela dans les meilleurs délais, sans quoi vous perdrez vos frais de mission et subirez des sanctions ~~proportionnelles à vos manquements~~, conformément aux statuts des agents de l'administration centrale.

C.P.I à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I S E N Y I
- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
C/O MIJEUNESPORTS
K I G A L I
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture
K A B A Y A
- Monsieur l'Encadreur Régional de
la Jeunesse et des Sports
G I S E N Y I
- Monsieur le Gestionnaire des Crédits
au Ministère de la Jeunesse et des Sports
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

B.P. 1044 KIGALI

N°

4/9/83

Muganda

Réf. N° :

Annexe :

Objet : *Compétitions d'athlétisme*
du 27 au 30/8/1983

Monsieur NSANZABERA Faustin
Encadreur Sous-Régional de
la Jeunesse et des Sports
KABAYA - GISENYI

Monsieur,

Lors des Compétitions
d'athlétisme organisées à Kigali du 27 au 30/8/1983,
vous avez failli à votre mission d'encadrement des jeunes
qui vous étaient confiés. Alors que votre présence
au réfectoire et au dortoir était de rigueur, vous
vous êtes trouvé un logement ailleurs, laissant
ainsi les athlètes à eux-mêmes. En outre, vous traînez
encore à Kigali deux jours après leur départ pour Gisenyi,
ce qui suppose qu'ils ont regagné leur préfecture sans
vous. Vous devez donc me justifier cette conduite, et
cela dans les meilleurs délais, sans quoi vous perdrez vos
frais de mission et subirez des sanctions conformément
proportionnelles à vos manquements, conformément aux
Statuts des Agents de l'Administration Centrale.

CPI à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture*
GISENYI
- Monsieur le Directeur des Sports et Loisirs*
C/O MINISTÈRE DES SPORTS
KIGALI
- Mr le 1^{er} Préfet de 1^{re} Préfecture*
KABAYA
- Mr le 1^{er} Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports*
GISENYI
- Mr le Gestionnaire des Crédits au Ministère des Sports*
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
Major BEM Ndiririyimana
Aug

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

No

/12.07

Réf. No :

Monsieur NSANZABERA Faustin

Annexe :

Encadreur ~~Sous-Régional~~ de la
Jeunesse et des Sports

Objet : Compétitions
d'athlétisme
du 27 - 30/8/1983

KABAYA - GISENYIMonsieur, ~~l'Encadreur Sous-Régional~~,

Jour des compétitions d'athlétisme
J'ai l'honneur de vous demander de m'expli-

quer, dans les meilleurs délais, les raisons de votre absence au
Dortoir prévu pour les Encadreur de la Jeunesse et des Sports lors des
compétitions d'athlétisme organisées à KIGALI du 27 au 30/8/1983.

Dès votre arrivée à KIGALI, vous vous êtes
permis de loger ailleurs laissant ainsi vos jeunes sans encadrement.
Et pourtant vous saviez que Monsieur RWANYANGE Emmanuel qui repré-
sentait les autorités préfectorales logeait dans un autre quartier
ne pouvant pas ainsi encadrer ses jeunes au réfectoire et au dortoir.
Deux jours après leur départ pour GISENYI vous traîniez encore à KIGALI.
Si vous ne parvenez pas à justifier cette absence, vous serez puni
conformément aux Statuts des Agents de l'Administration Centrale en vi-
gueur et en plus de cela vos indemnités de mission se rapportant aux
dates susmentionnées seront purement et simplement annulées puisque
injustifiées.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture

GISENYI

- ~~GISENYI~~ - *Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs*
40 MINISTRE DES SPORTS KIGALI

- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture

KABAYA

- Monsieur l'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports

GISENYI.-

- *M. le Juge aux ordres de la 5.*
Kigali.

No. -- /12.07

KARERU
12.9.83

RWANDARI 412
13.9.83

Monsieur ALSANZABERA Faustin
Encadreur Sous-Régional de la
Jeunesse et des Sports
KABAYA - GISENYI

Objet
Compétitions d'athlétisme
du 27-30/8/1983

Monsieur l'Encadreur Sous-Régional,

J'ai l'honneur de vous demander
de m'expliquer, dans les meilleurs délais, les raisons
de votre absence au dortoir prévu pour les Encadreur de
la Jeunesse et des Sports lors des compétitions d'athlétis-
me organisées à Kigali du 27 au 30/8/1983.

~~Sur~~ ^{dès} votre arrivée à Kigali, vous
vous êtes permis de loger ailleurs laissant ainsi vos
jeunes sans encadrement. Et pourtant vous savez que
Monsieur RWANYANTWA Emmanuel qui représentait les
autorités préfectorales logeait dans un autre quartier
ne pouvant pas ainsi encadrer ses jeunes au réfectoire
et au dortoir. Deux jours après leur départ pour GISENYI,
vous traîniez encore à Kigali. ^{Si} Au cas où vous ne
parvenez pas à justifier cette absence, vous serez puni
conformément aux Statuts des Agents de l'Administra-
tion Centrale en vigueur et en plus de cela vos indem-
nités de mission se rapportant aux dates susmention-
nées ~~se~~ seront purement et simplement annulées, puisque
injustifiées.

Le Jeunesports
NANDY LUYI NANA Augustin
Major B&D

CPT à :

- Préfet Gisenyi
- ~~Préfet~~ ^{KABAYA}
- Enc. Rég GISENYI